

# RÉTENTION ADMINISTRATIVE ET RETOUR

Protéger les apatrides contre la rétention administrative arbitraire

[Quel est le problème?](#)

[Que puis-je faire en tant que praticien de première ligne pour les réfugiés?](#)

[Que faut-il changer au niveau politique?](#)

[Plus d'informations contextuelles sur le problème et ressources supplémentaires](#)

## QUEL EST LE PROBLÈME?

Le fait de ne pas identifier l'apatridie et de ne pas protéger les apatrides peut entraîner une **rétention administrative illégale** et d'autres **violations graves des droits de l'homme**.

- **Rétention administrative en contexte d'accueil:** Les réfugiés apatrides sont parfois tenus de rester dans des contextes d'accueil pendant des périodes prolongées en raison de l'incertitude concernant leur nationalité et, dans certains cas, sont détenus ou subissent des restrictions illégales à leur liberté de circulation, qui enfreignent les normes de la [Directive sur les conditions d'accueil](#) ainsi que d'autres lois.
- **Rétention administrative à des fins de renvoi:** Les apatrides dont l'apatridie n'est pas clairement identifiée risquent d'être détenus illégalement pendant des périodes longues et répétées à des fins de renvoi, même s'ils ne peuvent pas retourner dans un pays d'origine ou de résidence antérieure parce qu'ils n'en ont pas la nationalité.
- **Refoulement:** Les réfugiés apatrides de pays comme l'Irak, la Syrie ou l'Éthiopie dont l'apatridie n'est pas identifiée lors des procédures de détermination du statut de réfugié peuvent, à la fin d'un conflit armé, voir leur statut de réfugié retiré (annulé), et encourent par la suite le risque d'être détenu et/ou forcé de retourner dans leur ancien pays de résidence (si celui-ci l'accepte) et d'y subir de graves discriminations et/ou des persécutions.

## QUE PUIS-JE FAIRE EN TANT QUE PRATICIEN DE PREMIÈRE LIGNE POUR LES RÉFUGIÉS?

**Les 4 R : Reconnaître, recenser, référer et se renseigner!**

### 1. Reconnaître l'apatridie

Ne considérez pas que tout le monde a une nationalité ou que tous les apatrides savent qu'ils sont apatrides. Soyez conscient du fait que certaines personnes pensent que le concept de « nationalité » correspond à leur origine ethnique ou à leur groupe communautaire, plutôt qu'à leur citoyenneté. Au moment de décider si la rétention administrative d'une personne est ou serait légale, déterminez si les questions relatives à

la citoyenneté et au risque d'apatridie ont été abordées de façon adéquate lors des procédures de contrôle et/ou de détermination du statut, ou si des signes d'apatridie ont été enregistrés ; étudiez davantage ces questions si nécessaire. Par exemple:

- Les autorités du pays d'origine du demandeur ou de tout autre pays le considèrent-elles comme un citoyen, et a-t-il le droit de rentrer dans ce pays avec toute la gamme de droits associés à cette citoyenneté?
- Le demandeur fait-il partie d'un groupe que le gouvernement de son pays d'origine ne reconnaît pas comme citoyens, comme par exemple les [Kurdes de Syrie](#) ou d'Irak, ou [peuples des bidons du Koweït](#)?
- Le demandeur est-il originaire d'un territoire qui n'est pas reconnu par tous les pays comme un État et/ou où la reconnaissance de l'indépendance n'implique pas la pleine souveraineté ou la nationalité effective de cet État, par exemple la [Palestine](#) ou le [Sahara occidental](#)?
- Des tentatives précédentes de retour ont-elles échoué, et cela signifie-t-il que le pays de retour potentiel ne considère pas le demandeur comme un de ses ressortissants?
- Y a-t-il eu des retards ou des difficultés pour obtenir des documents de voyage ou d'identité afin de permettre le retour du demandeur, et cela signifie-t-il que le pays de retour potentiel ne considère pas le demandeur comme un de ses ressortissants?

D'autres questions sont disponibles ici: [Identifier l'apatridie: Questions de sélection](#)

## 2. Recenser l'apatridie/le risque d'apatridie

Si, dans le contexte de l'accueil, vous déterminez qu'une personne peut être apatride, ou si cette personne prétend être apatride, consignez ces renseignements importants dans la documentation concernant cette personne. Si le formulaire ne comporte pas d'espace vous permettant de consigner ces renseignements avec exactitude, ajoutez une note quelque part sur le formulaire à ce sujet, afin que cette information soit enregistrée, et informez-en la personne ainsi que du fait que cela pourrait être important à l'avenir. Conservez également des copies de tous les documents pertinents dans votre dossier afin de pouvoir y accéder ultérieurement le cas échéant.

Lorsque les formulaires ou listes de contrôle standard ne contiennent pas de section dédiée à l'enregistrement de cette information, demandez à la personne responsable au sein de votre organisation de les modifier pour inclure des moyens de consigner avec exactitude le risque d'apatridie sur tous les formulaires pertinents.

Dans le contexte de l'évaluation d'un statut de réfugié, il faut déterminer si le demandeur est apatride et ce que cela signifie pour lui. S'il est apatride, cela doit être clairement consigné dans tous les documents pertinents, afin qu'après avoir obtenu le statut de réfugié, son apatridie soit reconnue et que la personne soit renvoyée à des procédures adéquates pour déterminer son apatridie (si tel est le cas). Cela sera essentiel pour garantir que la personne ne fera pas l'objet de tentatives ultérieures de renvoi qui pourraient mener à une rétention administrative arbitraire, même si, à un moment donné, la plupart des réfugiés ont la possibilité de retourner chez eux.

### 3. Référer les gens vers des conseils d'experts, du soutien et des informations

Identifiez les organisations spécialisées dans l'apatridie et la nationalité dans votre pays de travail et voyez si elles peuvent être utiles. Certains de [nos membres](#) pourraient être en mesure d'aider. Téléchargez et utilisez notre [guide/poster](#) (guide/affiche) pour les intervenants auprès des réfugiés et notre [short guide](#) (mini-guide) pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Dans certains cas, déterminer si une personne est apatride nécessite des connaissances spécialisées qui ne sont pas disponibles dans le domaine public, et un expert doit être chargé de préparer un rapport confirmant si la personne est apatride.

### 4. Se renseigner sur l'apatridie et la rétention administrative.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous, ainsi que sur nos sites web (liens ci-dessous).

- Regardez cette [courte vidéo sur l'apatridie et la rétention administrative \(Personne ne s'en apercevra\)](#). Pour en savoir plus sur l'apatridie et la rétention administrative, cliquez ici:
- [Réseau européen sur l'apatridie: Protéger les personnes apatrides contre la rétention administrative arbitraire](#)
- [Outil du HCR pour l'identification et la protection des apatrides en rétention administrative](#)
- [Directives de l'Equal Rights Trust pour protéger les personnes apatrides contre la rétention administrative arbitraire](#)
- Notre [index sur l'apatridie](#) Que faut-il changer au niveau politique?
- Améliorer les procédures [d'identification et d'enregistrement de l'apatridie](#).
- [Établir de solides procédures de détermination du statut d'apatrides](#), à la fois en tant que procédures distinctes, et également dans le cadre des procédures de détermination du statut de réfugié.
- **Améliorer les lois et les directives** pour prévenir la rétention administrative arbitraire des apatrides. Faire en sorte que l'apatridie soit considérée comme un élément pertinent dans les décisions concernant la rétention administrative et le retour, et que lorsqu'une personne prétend être apatride, elle soit protégée contre la rétention administrative, reçoive des informations pertinentes ainsi qu'une assistance juridique, soit orientée vers une procédure de détermination du statut d'apatride visant à établir sa nationalité ou son droit à une protection en vertu de la Convention des Nations Unies sur l'apatridie de 1954 et qu'on lui attribue une pièce d'identité et respecte ses droits fondamentaux au moment de sa libération.
- **Sensibiliser** les acteurs de la rétention administrative de l'immigration et du retour (y compris les fonctionnaires, les juges, les avocats et les ONG) à la situation et aux besoins de protection spécifiques des apatrides, et veiller à ce qu'ils aient accès aux informations et ressources sur l'apatridie

## PLUS D'INFORMATIONS CONTEXTUELLES SUR LE PROBLÈME ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

**Violations du droit international:** Il existe des normes juridiques internationales et européennes claires qui protègent les personnes contre une rétention administrative

illégal. Dans de nombreux cas, ces normes se traduisent par des garanties procédurales contre la discrimination et le traitement arbitraire dans les cadres juridiques nationaux. Mais à cause des défaillances dans l'identification de l'apatridie et dans la protection des apatrides, bien souvent, ces garanties procédurales ne sont pas appliquées.

**Rétention administrative illégale répétée et/ou prolongée:** La nature même de l'apatridie signifie que, très souvent, un apatride n'a pas de pays où il peut retourner. Si l'apatridie n'est pas déterminée et s'il n'y a pas de voie d'accès à une résidence légale en Europe, ces personnes peuvent faire l'objet de tentatives répétées et infructueuses de renvoi. Dans de nombreux pays, cela peut également signifier des périodes répétées ou prolongées de rétention administrative, ce qui est illégal dans le cadre d'un renvoi qui n'est pas imminent ou pour lequel il n'y a plus de perspective raisonnable de renvoi.

**Manque de détermination de l'apatridie:** Dans de nombreux pays, l'absence d'une procédure de détermination du statut d'apatride (SDP) spécifique et/ou d'une détermination solide de l'apatridie dans les procédures de détermination du statut de réfugié contribue à ce que des apatrides soient illégalement détenus ou renvoyés dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants. Dans certains pays, certaines personnes sont identifiées comme apatrides mais ne bénéficient pas du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire (ou d'une autre forme de résidence légale). Il se peut qu'il n'existe aucune voie légale leur permettant de régulariser leur statut. Cette lacune en matière de protection peut laisser des personnes coincées dans l'incertitude et, dans certains cas, détenues indéfiniment sans perspective réelle de renvoi.

### Obtenir plus d'informations

[European Network on Statelessness](#) (Réseau européen sur l'apatridie)

[Stateless Journeys](#) (Parcours des apatrides)

[Statelessness Index](#) (Index sur l'apatridie)

[UNHCR's Ending Statelessness website](#) (Site du HCR des Nations Unies Mettre fin à l'apatridie)

[UNHCR's Self-Study Module on Statelessness](#) (Module d'auto-apprentissage du HCR sur)

[Institute on Statelessness and Inclusion](#) (l'apatridie Institut sur l'apatridie et l'inclusion)

[Statefree](#)

Suivez un cours à [l'Institut sur l'apatridie et l'inclusion](#) ou à [l'université de Melbourne](#).

Les organisations en Europe peuvent [contacter le Réseau européen sur l'apatridie](#) au sujet des possibilités de formation.

Vous pouvez également [vous inscrire à notre liste de diffusion/bulletin](#).



«L'ATTENTE EST LA PARTIE LA PLUS DIFFICILE DE LA RÉTENTION ADMINISTRATIVE. C'EST COMME SI VOUS N'AVIEZ PLUS AUCUN CONTRÔLE, VOUS ÊTES JUSTE ASSIS ET VOUS ATTENDEZ. VOUS ATTENDEZ QUE QUELQU'UN D'AUTRE VOUS DISE QUI VOUS ÊTES ET QUEL EST VOTRE PAYS.»

~UN APATRIDE DU PAKISTAN INTERVIEWÉ EN POLOGNE EN 2015